

Infirmier-ère à temps incomplet – quotité 50% Service de santé universitaire

1. Identification du poste

Catégorie (A, B ou C) : **A**

Composante de formation, unité de recherche, direction, service : **Service de santé universitaire**

Contact(s) pour renseignements sur le poste (identité, qualité, téléphone) :

Dr Aude Rochoux, Médecin Directeur du SSU

Tél : 03 68 85 50 30

Mail : aude.rochoux@unistra.fr

Branche d'activité professionnelle – BAP

BAP : /

Emploi type (référentiel métiers REFERENS III : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/>)

Infirmier-ère des administrations de l'Etat

Fonction exercée

Infirmier-ère DE

Responsabilités éventuelles

NBI (si ouvrant droit à NBI, préciser le nombre de points) :

Groupe RIFSEEP :

Situation du poste dans l'organigramme

Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice du SSU

2. Mission

- Participer, avec les médecins du service, à la visite médicale préventive des étudiants qui intègre une dimension médicale-psychologique et sociale.
- Concourir, au sein d'une équipe pluridisciplinaire de santé, au développement des actions collectives de prévention et d'éducation à la santé.

3. Activités

Activités principales

- Accueillir, informer et orienter les étudiants, pour toute demande relevant de la compétence du service
- Mener les entretiens personnalisés en portant une attention particulière aux étudiants familialement ou/et culturellement isolés
- Réaliser des bilans urinaires, examens biométriques et des dépistages sensoriels
- Effectuer des vaccinations, IDR – Conseiller dans le cadre des voyages à l'étranger
- Identifier les prises de risques en matière de conduites addictives, les problèmes psychologiques et les conduites alimentaires à risque – Informer et orienter si besoin
- Orienter les étudiants vers d'autres structures (tissu partenarial)
- Tenir à jour et classer l'ensemble des dossiers médicaux des étudiants sous forme papier et informatique
- Assurer le suivi des examens complémentaires des étudiants soumis à des risques particuliers
- Participer aux actions collectives de prévention et d'éducation à la santé
- Former les étudiants aux premiers secours PSC1 (certificat et secours civiques de niveau 1)
- S'inscrire dans un processus de formation permanente en se tenant informée des évolutions de son domaine d'activité professionnelle
- Effectuer des soins infirmiers

4. Compétences

a) Savoir sur l'environnement professionnel

- Connaissance de l'environnement médical local
- Connaissance des techniques du domaine infirmier
- Connaissance en éthique et en déontologie
- Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène, protocoles et procédures relatifs aux soins infirmiers et aux droits des patients
- Connaissance en informatique (dossiers médicaux informatisés)
- Notions en anglais souhaitées

b) Savoir-faire opérationnel

- Pratiquer des soins
- Diagnostiquer les besoins et les problèmes professionnels à résoudre
- Accueillir, écouter, conseiller et accompagner l'utilisateur
- Communiquer et mettre en place une relation d'aide
- Animer une réunion
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Appliquer les méthodes d'apprentissage des compétences

c) Savoir-faire comportemental

- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Travail en réseau et en équipe (avec les médecins, les infirmières, les administratives, les assistantes de service social, les psychologues et les psychiatres)
- Capacité d'encadrement et de conduite de projets

5. Environnement et contexte de travail

Descriptif du service

Nom du service : **Service de santé universitaire (SSU)**
Nombre d'agents du service : **30**
Nombre d'agents à encadrer (éventuellement) : /
Lieu d'exercice : **SSU – 6 rue de Palerme 67000 Strasbourg**

Relations hiérarchiques

Sous la responsabilité directe du médecin Directeur du SSU
Travail en étroite collaboration avec toute l'équipe du SSU

Relations fonctionnelles

- L'équipe du SSU
- Le Camus
- Les différents services de l'Université et plus particulièrement la Mission handicap
- Les partenaires extérieurs du SSU

Conditions particulières d'exercice (cf. annexe)

Travail en soirée sur les lieux de vie des étudiants